**Les 7 et 8 mars,**

**actifs, retraités, élargissons et durcissons l’action**

**Depuis le 19 janvier, la population montre sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du Gouvernement à travers les grèves, les manifestations, mais aussi la pétition de l’intersyndicale qui a dépassé largement 1 million de signatures. Les parlementaires doivent entendre, comme le Gouvernement, le mécontentement de la population. Chacun devra rendre des comptes sur son vote à l’Assemblée nationale ou au Sénat.**

**Les retraités doivent faire reconnaître avec force le rôle économique et social essentiel qu’ils ont dans la société !**

Tous les moyens doivent être mobilisés pour cet objectif : arrêt symbolique d’activités sociales sportives ou culturelles qu’ils assurent bénévolement, rassemblements festifs en présence des petits enfants qu’ils gardent régulièrement, mise en lumière de leur rôle d’aidant familial et de leur soutien financier familial, etc. Soyons inventifs !

Les retraités doivent être partie prenante des nombreuses distributions de tracts, dans tous les territoires, pour gagner une participation encore plus importante dans les futures manifestations. Nous pouvons gagner le retrait de la réforme actuelle pour revenir à une retraite à 60 ans à taux plein. Les moyens existent pour financer nos exigences :

* **82 milliards viennent d’être versés aux actionnaires ;**

**Un conflit de toutes les générations inédit** Les retraités ont pris une place importante dans l’ensemble de ces mobilisations, auprès des salariés et de la jeunesse. Nous appelons nos sections de retraités à interpeller les députés et sénateurs dans leurs conscriptions. Nous réaffirmons ainsi nos exigences d’une autre réforme pour une retraite à 60 ans. Nous exigeons satisfaction à nos revendications :

* **l’augmentation des pensions de base complémentaires ;**

**et**

* **le droit à la santé pour tous, reposant sur la Sécurité sociale financée par les cotisations sociales ;**
* **le développement des services publics de qualité et de proximité ;**
* **un bulletin de pension mensuel papier ou dématérialisé.**

**Le 7 mars,**

**l’intersyndicale durcit le mouvement ! Les retraités tous concernés !**

L’UCR-CGT se félicite de cette unité, de solidité, de sa détermination pour gagner

sa le

retrait de cette néfaste réforme. Il nous faut encore monter le niveau d’actions avec la perspective des mobilisations prévues les 7 et 8 mars prochains. Les retraités doivent prendre toute leur place, auprès des actifs, dans les assemblées générales prévues sur tout le territoire et dans les entreprises, pour gagner le plus possible d’arrêts de travail, si possible reconductibles.

* **200 milliards**

**d’aides**

**publiques**

**aux**

**entreprises (soit 17 fois le déficit annoncé du régime des retraites) ;**

* **84 milliards d’exonération de cotisations,**

**soit**

**18,4 milliards**

**de**

**pertes**

**pour**

**les caisses de retraite ;**

* **6,5 milliards d’euros avec une égalité de salaire femme homme.**

**retraités**

**En réalité, ce ne sont que des choix politiques** Macron détruit nos garanties collectives, nos services publics et nos hôpitaux. Il double le budget des dépenses militaires, le portant à 413 milliards d’euros en 2023. Dans son projet de réforme des retraites, il ouvre la voie à la capitalisation et au renforcement des inégalités. Ce qui guide le Gouvernement, ce sont bien des choix de société néolibéraux. Aussi, il est temps que les richesses créées servent à l’intérêt général et aux besoins de la population.

* **2003 :** diminution des droits pour enfants dans la fonction publique ;
* **2010 :** report de l’âge de la retraite et décote, 19 % des femmes sont obligées d’attendre 67 ans pour partir ;
* **2014 :** augmentation du nombre d’annuités, 40 % des femmes ont une carrière incomplète.

Le report de l’âge de départ en retraite et l’allongement de la durée de cotisations rajoutent une nouvelle pierre à l’édifice de réformes contre les femmes ! De plus, elles sont plus nombreuses à être sans emploi lors de leur départ en retraite, ce qui dégrade le montant de leurs pensions. Elles touchent une pension de droit direct de 40 % inférieure à celle des hommes, différence dû aux écarts de salaires persistants entre femmes et hommes. Elles subissent des carrières incomplètes avec l’arrivée des enfants, la maladie ou la prise en charge des personnes en perte d’autonomie dans la famille.

**Le 8 mars, mobilisation pour l’égalité des droits des femmes retraitées**

La Journée internationale des droits des femmes et pour l’égalité femmes/hommes devrait être le moment pour observer les avancées réalisées. Or, c’est un recul historique que nous constatons. Il faut encore le marteler à nos élus de la République, les réformes successives ont particulièrement pénalisé les femmes :

* **1993 :** passage des 10 meilleures années aux

25 meilleures années, prise en compte des temps partiels, congés parentaux, etc. ;

**Alors oui, interpellons nos élus schizophrènes**

**qui sont prêts à accepter une réforme régressive**

**tout en affirmant vouloir agir pour l’égalité femmes/hommes.**

**Alors oui, battons-nous pour la satisfaction de nos revendications**

**en matière de pension, de protection sociale et de services publics.**

**Alors oui, le 7 mars, manifestons dans la rue**

**pour une retraite à 60 ans à taux plein.**

**Alors oui, le 8 mars, poursuivons la mobilisation**

**pour les femmes retraitées aux côtés des actifs.**

**ON NE LÂCHE RIEN !**

**TOUS ENSEMBLE, ON VA GAGNER !**

21/02/2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

**Pour défendre mes revendications**

* **Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens**

**J’adhère à la CGT**

Nom et prénom : ............................................................................................................................................................................................................

Adresse :..............................................................................................................................................................................................................................

..............................................................................................................................................................................................................................................

Code postal et ville : .......................................................................................................................................................................................................

Branche professionnelle d'origine : ............................................................................................................................................................................

Mail : ...................................................................................................................................................................................................................................

Tél. :......................................................................................................................................................................................................................................

**Bulletin à retourner à ....................................................................................................................................................................................................**

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre